



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

DIX-SEPTIÈME SESSION

RAPPORT DE LA CONSULTATION TECHNIQUE DES ORGANISATIONS RÉGIONALES DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

POINT 18.1 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le Président de la Consultation technique)

- [1] La 34^e Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) s'est déroulée en trois réunions en 2022, une autre réunion étant prévue au premier trimestre de 2023. Outre les trois réunions en ligne (12 septembre 2022, 7 novembre 2022 et mars 2023), une réunion s'est tenue en présentiel les 21 et 22 septembre 2022 en marge de la Conférence internationale sur la santé des végétaux, qui se déroulait à Londres (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).
- [2] Les participants à la Consultation technique ont reçu des informations actualisées sur les sujets suivants:
- changement climatique: M. Christopher Dale, Président du Groupe de réflexion de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) sur les effets du changement climatique du point de vue de la santé des végétaux, a présenté un plan par étapes pour la mise en œuvre régionale du programme d'action;
 - systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles: M. Héctor Medina, représentant du Comité de santé végétale du Cône Sud (COSAVE), a présenté le système d'alerte acridienne du COSAVE;
 - nouvelles du secrétariat de la CIPV: le secrétariat a fourni des informations sur les approches qu'il adopte pour trouver des voies de changement possibles afin de gagner efficacité, de mieux s'adapter et d'innover davantage; il a également fait le point sur les activités en rapport avec l'établissement et la mise en œuvre des normes, la gouvernance, la communication et la solution ePhyto.
- [3] Les participants à la Consultation technique ont élaboré un document dans lequel ils exposent différentes mesures que les ORPV pourraient prendre pour donner suite au projet de recommandations concernant la mise en place d'un système efficace d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles, établi par le groupe de réflexion chargé de la question. Le document a été transmis au secrétariat de la CIPV en vue de sa présentation par M^{me} Stephanie BLOEM lors de la réunion du Groupe de la planification stratégique en octobre 2022. Il a reçu un accueil favorable. Il serait utile pour les groupes chargés de la mise en œuvre des éléments du Programme de développement du Cadre stratégique 2020-2030 de mieux comprendre les fonctions et les capacités essentielles d'une ORPV, afin de déterminer si ces dernières pourraient apporter une contribution.
- [4] À sa 16^e session tenue en 2022, la CMP est convenue de mettre sur pied un groupe directeur chargé de l'établissement d'un système d'alerte et d'intervention en cas d'apparitions de foyers d'organismes nuisibles. Les participants à la Consultation technique ont désigné M^{me} Stephanie BLOEM (Organisation nord-américaine pour la protection des plantes) pour siéger au sein du groupe directeur en qualité de représentante des ORPV.

- [5] Les participants à la Consultation technique ont désigné une nouvelle représentante en la personne de M^{me} Melisa NEDILSKYJ (COSAVE) pour siéger au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.
- [6] Le 1^{er} avril 2022, l'Argentine s'est vu confier la présidence du COSAVE jusqu'en mars 2024, M. Diego QUIROGA ayant pris la fonction de président. Lors de la 34^e Consultation technique, M. Jean Gérard MEZUI M'ELLA a annoncé que M^{me} Sandrine BAYENDI LOUDIT et M^{me} Luiza MUNYUA lui succèderaient au sein du Conseil phytosanitaire interafricain (CPI).
- [7] Les participants à la Consultation technique ont trouvé des exemples de collaboration concernant des organismes nuisibles d'intérêt commun, et ont échangé des informations sur des manifestations régionales auxquelles d'autres ORPV pourraient contribuer.
- [8] L'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes assumera la présidence de la Consultation technique à l'issue de la 17^e session de la CMP (2023).
- [9] Les participants à la Consultation technique invitent la CMP à prendre note, à sa 17^e session, de la version définitive du mandat et du règlement intérieur de la Consultation technique, qui est disponible sur le site web de la CIPV¹.
- [10] Les participants à la Consultation technique ont été tenus informés de la situation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) concernant la demande que celle-ci a présentée en vue d'obtenir le statut d'ORPV.
- [11] Les participants à la Consultation technique ont remercié le Président sortant, M. Diego QUIROGA, représentant du COSAVE, d'avoir présidé la 34^e Consultation technique et ont chaleureusement salué la nouvelle Présidente, M^{me} Stephanie BLOEM, représentante de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, qui dirigera la 35^e Consultation technique en 2023.
- [12] La CMP est invitée, à sa 17^e session, à:
- 1) *prendre note* du rapport;
 - 2) *prendre note* de la version définitive du mandat et du règlement intérieur de la Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux.

¹ Mandat et règlement intérieur de la Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux (en anglais): <https://www.ippc.int/en/publications/91820/>.